

Séance de l'Assemblée du jeudi 24 septembre 2020

Réponse du président Edouard Fritch à la question de Mme Eliane Tevahitua sur l'évolution démographique de la population polynésienne à l'horizon 2030

Madame la représentante,

L'étude sur les tendances démographiques en Polynésie française à l'horizon 2030 vient confirmer la baisse de la natalité et l'augmentation de l'espérance de vie, donc le vieillissement de la population.

Cette étude est utile pour aider les responsables politiques que nous sommes à prendre des décisions. C'est notamment le cas dans le contexte tendu du service des retraites des Polynésiens puisque, comme vous le savez, il y a de moins en moins d'actifs pour cotiser et assurer les pensions de nos matahiapo qui vivent plus longtemps aujourd'hui.

Il ne s'agit pas, contrairement à ce que vous affirmez, d'une approche binaire qui consisterait à opposer entre elles des classes d'âges mais bien d'un fait sociétal tangible dont il faut mesurer l'évolution.

De cette étude, vous avez surtout retenu une phrase qui vient expliquer que le rétablissement d'un certain équilibre dans la pyramide des âges nécessiterait annuellement l'apport annuel de 8500 personnes âgées de 15 à 59 ans. La fécondité n'étant pas au rendez-vous, l'ISPF évoque un solde migratoire positif de cet ordre.

Ceci étant, madame la représentante, il s'agit là d'hypothèses. Elles font d'ailleurs l'objet d'un commentaire en fin d'étude que vous ne semblez pas avoir relevé.

Ainsi, il est dit : *« les projections démographiques sont les images d'un futur possible, elles ne sont pas des prédictions d'avenir. Elles permettent des réflexions sur la taille ou la structure de la population. Ces projections s'appuient sur des hypothèses construites à l'aide des observations du passé et de certaines observations mondiales. Cependant, elles ne peuvent en aucun cas prévoir l'imprévisible comme les politiques publiques mises en œuvre, les changements de comportement soudains, les pandémies qui peuvent influencer la natalité, la migration ou encore la mortalité »*.

Nous sommes là dans la statistique. Donc, ce que dit l'étude de l'ISPF est de l'ordre du possible et non une prédiction et, en fin de compte, ce sont bien les politiques publiques qui dicteront les orientations réelles.

Vous voulez polémiquer sur le sujet, mais je vous assure qu'il n'est pas dans les intentions du gouvernement de favoriser une immigration massive, d'autant que de nombreux jeunes peinent à s'insérer dans l'emploi. D'ailleurs, c'est ce qui a motivé le gouvernement à proposer à votre assemblée un texte pour la protection de l'emploi local, sur lequel votre groupe politique s'était abstenu et nous l'avons regretté.

Madame la représentante, notre gouvernement n'entend pas favoriser l'apport de main d'œuvre extérieure quand nous pouvons satisfaire localement aux besoins du marché du travail, mais il doit avoir suffisamment d'indicateurs pour mettre en œuvre des politiques publiques pour répondre aux défis qui se présentent pour l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.